

CCS

MAGAZINE

AVRIL 2011 - N° 33

Une politique territoriale cohérente

▶ LA COHÉRENCE TERRITORIALE

▶ LE BUDGET

▶ LA ZONE FRANCHE URBAINE

▶ L'EAU POTABLE

▶ LA FOIRE DE SENS

▶ GRON



Gron



Osons l'avenir

Communauté
de communes
du Sénonais



Communauté
de communes
du Sénonais

**La Communauté de
communes du sénonais
rassemble 41 792 habitants
sur 9 communes :**
**Courtois sur Yonne, Gron,
Maillot, Malay-le-Grand,
Paron, Rosoy, Saint-Clément,
Saint-Martin-du-Tertre, Sens**

**Responsable de la publication
Gilles Pirman**

**Équipe communication
Commission information et
actions participatives**

**Bruno Perreaux - Bernadette
Parrau Voisin**

Secrétariat

Céline Anton - Syveline

Dechambre - Virginie Cassotti

Rédaction

Patrick Guyot

Photos

**Emmanuel Berry, Mickael
Meunier, Club alpin français
de Paron, Philippe Blanchoz**

Conception

Vera Werebe

Impression

Imprimerie Barré

**Imprimé sur papier Satimat green
(60 % de fibres recyclées
40 % de fibres FSC).**

Imprimé selon la norme

Imprim'vert

**Dépôt légal 2^{ème} trimestre
2011**

n ISSN - 1638-4415

**Communauté de communes du
sénonais**

**21, Bd du 14 juillet - BP 552 -
89105 Sens Cedex**

Tél. 03 86 65 89 00

E-mail : contact@cc-senonais.fr

**Retrouvez CCS MAGAZINE et
toute notre actualité sur**

www.cc-senonais.fr



L Le paysage intercommunal va évoluer dans les années qui viennent. La loi de réforme des collectivités territoriales s'est donné comme objectif de parachever la couverture du territoire national par des intercommunalités.

Dans le sénonais, cette marche plus ou moins forcée a suscité de nombreuses réflexions au sein des conseils municipaux des communes qui n'étaient pas encore concernées par un regroupement.

Souvent les mêmes craintes, les mêmes interrogations en ressortent : la peur du petit d'être "mangé" par un plus grand, un risque éventuel de perte d'autonomie dans les décisions et la question de la nature des compétences de l'établissement de coopération. Sur la base de toutes ces considérations, il reste enfin à choisir quelle intercommunalité intégrer.

A l'exception de nos compétences qu'il faut passer au crible afin de les mettre en adéquation avec les besoins de la population d'aujourd'hui, les autres doutes sont dissipés depuis longtemps au sein de la CCS. Notre communauté fêtera en effet l'an prochain ses 50 ans d'existence... et d'expérience.

Pour compléter la cartographie intercommunale de l'Yonne et afin de privilégier le bon sens, et l'intérêt stratégique des territoires, un espace de concertation est mobilisé pour permettre un échange et une aide à la décision : la commission départementale de coopération intercommunale. Elle sera bientôt à pied d'œuvre.

Mais il va de soi que même tenu par un calendrier imposé, il vaut mieux choisir après réflexion que de subir une décision péremptoire.

Gilles Pirman

Président de la Communauté de communes du Sénonais

Vice-président du conseil général de l'Yonne,

Maire de Saint-Clément,

Sommaire



4-7 La cohérence territoriale

8

Le budget 2011



9

Le développement économique

10-11

L'eau potable



12-13

En bref ...

14

La foire de Sens



15

Nos communes : Gron



16

L'assemblée communautaire

Gron



Une politique territoriale cohérente

Afin que notre territoire gagne en cohérence, des réflexions importantes notamment en matière d'habitat, de déplacements ou d'aménagements sont désormais menées par la Communauté de communes du Sénonais. Avec en toile de fond, une probable modification du paysage intercommunal par l'accueil de nouvelles communes et de leurs populations. **Entretien avec Gilles Pirman, président de la Communauté de communes du Sénonais**



« Donner de la cohérence aux politiques publiques et améliorer la qualité de vie des habitants de l'agglomération. »

CCS Magazine : La cohérence territoriale, c'est quoi ?

Gilles Pirman : Pour en donner une vision simple, en dehors des aspects légal et réglementaire, c'est d'abord faire en sorte que "la main gauche n'ignore pas ce que fait la main droite". Chaque commune mène ses réflexions en matière d'aménagement, c'est par exemple le cas lors des révisions de documents d'urbanisme ou des évolutions de plan d'occupation des sols vers les plans locaux d'urbanisme. C'est vrai aussi dans d'autres domaines. Il faut que ces réflexions soient partagées par tous. Partager entre voisins bien sûr, mais aussi avec les acteurs d'un même bassin de vie. Analyser, travailler, penser ensemble ; ceci afin de donner de la cohérence aux politiques publiques et, en ligne de mire, améliorer la qualité de vie des habitants de l'agglomération.

Comment apporter cette cohérence ?

En premier lieu, je pense que l'intercommunalité est l'espace privilégié pour mener ces réflexions et débattre ensemble des orientations. Ensuite, comme nous le faisons actuellement, ces réflexions s'appuient sur un travail de diagnostic qui permet de dégager et de partager des pistes de réflexion. J'ai souhaité que de

telles démarches soient menées dans le domaine de l'habitat, des déplacements urbains mais aussi du développement de nos zones d'activités et de leur équipement numérique.

Est-ce que la signature du contrat d'agglomération, l'été dernier, a été le premier acte de réflexion ?

Le contrat en fait partie. J'ai proposé à mes collègues qu'il ne soit pas un catalogue de petites actions et de saupoudrage mais qu'il permette la réalisation de grands projets (on en compte sept) utiles à l'agglomération voire même au bassin de vie sénonais. Il nous faut évoluer dans une logique de projets et faire évoluer les gouvernances locales dans cette logique. Le bon sens, selon moi, préconise

« Le bon sens préconise un rapprochement des collectivités, un rapprochement des compétences techniques »

un rapprochement des collectivités, un rapprochement des compétences techniques de façon à détenir une vision plus large du territoire. En somme, nous donner les moyens de prendre du recul pour agir. Nous serons ainsi plus performants en matière de politiques de l'habitat, d'urbanisme, d'environnement. Pour gagner en cohérence territoriale, on ne peut pas agir seul. Il faut susciter l'aide des acteurs institutionnels et forger ensemble, autant que possible, une vision du territoire à 20 ans.

Peut-on évoquer cela sans penser à la création d'un grand service de l'eau ?

Pour être crédible au-delà des frontières administratives de l'intercommunalité, il nous faut mettre de l'ordre dans nos compétences et dans la manière de les mettre en œuvre.



Etudier la mobilité d'aujourd'hui pour agir sur celle de demain

La CCS, en tant qu'autorité organisatrice de transports urbains, a décidé de se doter d'un plan de

déplacement urbain (PDU), non obligatoire pour les agglomérations de moins de 100 000 habitants. Cet outil permettra de donner de la cohérence sur l'ensemble du territoire de l'intercommunalité voire plus largement dans les domaines des déplacements, des transports et de l'aménagement durable en relation avec les questions d'urbanisme, d'habitat et de logement. Les comités de pilotage et technique, créés pour mener à bien son élaboration, ouvrent largement leurs travaux à la concertation et à la collaboration de tous les acteurs. Après une période de formation permettant de disposer d'une culture commune, un pré-diagnostic partagé est en cours d'élaboration. Cette phase s'appuie sur les réflexions, études ou projets, concrétisés ou non, en matière d'urbanisme et de transports.

« Le PDU est un vrai outil de cohérence pour nos déplacements et d'aménagement futur de notre territoire. »



GUY CROST

Vice-président chargé des Transports et des Déplacements Urbains

C'est la feuille de route de cette année mais vous avez raison, la distribution de l'eau potable est un enjeu primordial. Une des missions des élus est de préserver la richesse en eau et la qualité de l'eau pour leurs concitoyens d'aujourd'hui et de demain. La création d'un grand service de l'eau et de l'assainissement serait un pas en avant pour notre établissement public et un signe fort de progrès du point de vue de la cohérence territoriale. Cela permettrait à la collectivité de pouvoir intervenir sur les réseaux et offrir ainsi un meilleur service aux usagers. Je constate que le débat est de plus en plus ouvert sur ce sujet. C'est vrai pour l'eau, c'est vrai également pour la collecte sélective des déchets que j'espère bien voir à l'œuvre d'ici quelques mois.





GILLES PIRMAN
Président de la CCS

Aménagement numérique du territoire

Desservir l'agglomération sénonaise en Très Haut Débit (THD) Internet (100 mégabits/seconde voire plus), c'est favoriser le développement économique du territoire en le

rendant plus attractif pour les entreprises mais aussi, à terme, pour les particuliers. Il permet aux entreprises d'obtenir une meilleure fluidité de circulation de l'information mais améliore aussi la qualité de vie de la population grâce notamment au développement des services numériques à la personne.

Afin de préparer cette perspective pour tous en agissant de façon graduée, la CCS et la ville de Sens ont souhaité cibler l'arrivée de la fibre dans les zones d'activités et la desserte des principaux services publics présents sur le territoire de la ville.

Inscrite parmi les 7 projets du contrat d'agglomération, l'étude réalisée dans le courant de cette année permettra de définir les orientations stratégiques de ce projet en cohérence avec le schéma directeur d'aménagement numérique du conseil général de l'Yonne.

« la fibre optique dans le sénonais, c'est un acte d'aménagement du territoire. »

Elle correspond à une forte attente de la population, toutes générations confondues. J'y crois et c'est pourquoi j'ai tenu à inscrire cette démarche à l'agenda de la mandature.

Cohérence mais sur quel territoire ?

Le temps est venu pour la CCS de réfléchir à sa taille optimale. Dans le cadre de la réforme des collectivités, plusieurs communes proches de Sens et naturellement tournées vers les activités et services de l'agglomération devraient en principe, pour ces raisons, rejoindre la Communauté. Rejoindre l'intercommunalité sénonaise, ce n'est pas qu'une ligne de fiscalité locale supplémentaire pour leurs habitants. C'est aussi pouvoir compter sur de nouveaux services tout en conservant l'identité et le libre



arbitre de leur commune. Mais parallèlement à l'évolution du périmètre, il nous faudra aussi réfléchir, je l'ai dit, à nos compétences. Le périmètre change, la population va croître et ses besoins ont évolué. Il est temps.

« La solidarité c'est l'essence même de l'intercommunalité. »



La cohérence territoriale est-elle synonyme de solidarité ?

Gagner en cohérence, c'est montrer que nous sommes solidaires ! Lorsque les besoins s'en font sentir, la CCS n'hésite pas à aller plus loin que ses interventions habituelles. Pour les travaux du Pont Neuf, nous avons proposé une aide de 50 % du montant des travaux. Nous avons également doublé les aides financières pour accompagner le programme de rénovation urbaine à Sens.



DANIEL PARIS
Vice-président chargé de l'Urbanisme, de l'Habitat et du Cadre de Vie

Programme Local de l'Habitat (PLH)

Outil de programmation et de définition de la politique intercommunale en matière de logement, le

PLH fixe les actions à mener pour répondre aux besoins en logement et en hébergement, pour favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et pour améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées. Il assure entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logement. Le PLH abordera aussi la question de la qualité architecturale et environnementale des constructions, avec pour objectifs la lutte contre la précarité énergétique, le développement d'un habitat de qualité mais aussi la préservation du cadre de vie via un aménagement durable et cohérent du territoire. Lancé en juillet 2009, il entre dans sa dernière phase d'élaboration. Le programme, ainsi que l'observatoire qui veillera à sa bonne mise en œuvre, devraient être opérationnels dès le premier semestre 2012.

« L'adoption du PLH va conduire les élus à coordonner leurs plans locaux d'urbanisme, préfigurant un schéma de cohésion territoriale à venir »

Etude d'urbanisme

La CCS a lancé une étude d'urbanisme des territoires d'extension des zones d'activités (ZA) communautaires afin de prévoir leur développement dans 10 ans. Les territoires concernés sont la ZA des Vauguilletes à Sens sur 88 hectares, la ZA des Bas Musats à Malay le Grand sur 33 hectares, la ZA de Salcy à Gron sur 13 hectares et la ZA des Prunelliers à Saint-Martin-du-Tertre.

Cette étude a pour objectif de juger de la faisabilité de la zone en termes topographique et financier. Elle vise à établir des plans d'aménagement qui seront ensuite intégrés aux Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des communes et permettra à la CCS d'exercer le droit de préemption urbain afin de se porter acquéreur des terrains mis en vente dans les secteurs concernés.



GILLES MILLÈS
Vice-président chargé de l'Action Economique

« Gouverner, c'est prévoir, et chacun sait que la préoccupation première des français, c'est l'emploi. Notre collectivité se doit donc en permanence, pour les sénonais, d'être en mesure d'offrir aux entrepreneurs des terrains, des emplacements qui correspondent à leur demande. »

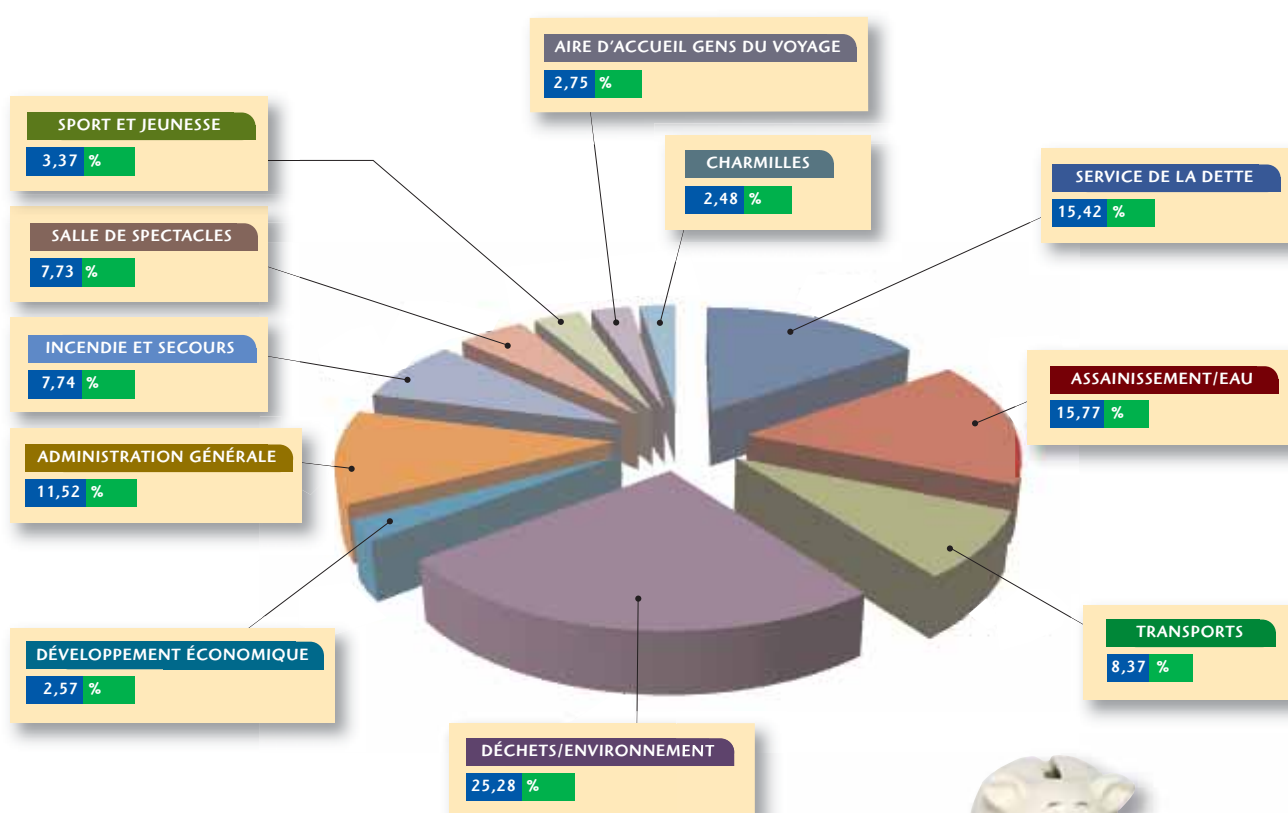
Nous interviendrons sur le giratoire de Paron comme nous le ferons pour achever la déviation sud de l'agglomération, avec bien plus de moyens. La solidarité c'est l'essence même de l'intercommunalité. Il faut nous défaire de l'axiome qui voudrait que "tout ce qui est cher est communautaire" pour nous persuader que "ce qui est vraiment utile à tous est communautaire".



Une volonté d'investir sans augmenter les impôts

Le budget primitif 2011 a été voté, à l'unanimité, par les conseillers communautaires. Il s'élève à 31 995 954 € au total.

Il a été établi à taux de fiscalité constants et avec un prix de l'eau potable vendue aux communes qui baisse en passant de 0,21 € HT le m³ à 0,13 € HT le m³.



NOS INVESTISSEMENTS

• 4 175 994 €

TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC, D'ASSAINISSEMENT EAUX USÉES ET PLUVIAL

• 340 000 €

REMPLACEMENT D'UNE STATION DE POMPAGE D'EAU POTABLE

• 465 240 €

RÉHABILITATION DE L'EMBRANCHEMENT FERRÉ SUR LA ZONE DE GRON

• 880 000 €

RÉALISATION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

• 150 000 €

ADAPTATION DE L'OFFRE DE TERRAINS AMÉNAGÉS EN ZONES D'ACTIVITÉS

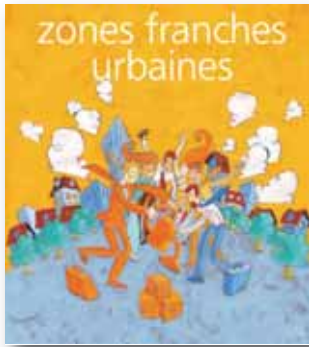
• 47 840 €

ETUDE D'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

• 879 750 €

PARTICIPATIONS FINANCIÈRES À LA RÉALISATION D'OUVRAGES COMME LE CARREFOUR GIRATOIRE DE PARON ET LE PONT-NEUF À SENS

Plus que huit mois pour profiter des avantages fiscaux de la Zone Franche Urbaine



Entrepreneurs en quête de terrains, **dépêchez-vous !** Il ne vous reste plus que huit mois pour profiter du dispositif de la Zone Franche Urbaine (ZFU) qui prendra fin le 31 décembre prochain. Ce périmètre de 150 hectares, comprend les quartiers d'habitat des Chaillots, des Arènes, des Champs d'Aloup, des Champs Plaisants, du secteur des Beaumonts et la zone d'activités des Vauguilletes III. La CCS dispose encore de parcelles viabilisées (de 1 500 à 12 000 m²). Le prix de cession est de 25 euros (hors taxes) le m² soit 29,90 euros TTC le m².

LE DISPOSITIF ZFU

Ce dispositif permet à des entreprises de 50 salariés au plus, dont le chiffre d'affaires annuel hors taxes n'excède pas 10 millions d'euros de bénéficier d'exonérations de taxe professionnelle, de taxe foncière sur les propriétés bâties, d'impôts sur les bénéfices et d'allègements de cotisations sociales patronales.

CONTACT

Bernadette Parrau-Voisin
tél. 03 86 65 89 00

Le cabinet d'expertise Pigenet Bouteloup s'installe en Zone Franche Urbaine

Six ans après avoir repris le cabinet d'expertise automobile de M. Pini, avenue Pierre de Coubertin à Sens, Sébastien Bouteloup et Jean-Michel Pigenet actuellement en location, souhaitent devenir propriétaires et s'agrandir : « Nos locaux n'étaient plus adaptés à notre activité en pleine mutation (accueil confidentiel, salle de réunion...) ». Le transfert du cabinet d'expertise dans la ZA des Vauguilletes III à Sens est programmé pour septembre prochain. La construction d'un bâtiment basse consommation de 300 m² répondant aux normes 2012 est en cours, boulevard des Noyers-Pompons. L'activité de l'entreprise concerne l'expertise de tous les véhicules (voitures, cycles, motocycles, quad, poids lourds, matériels agricoles, cotation de



véhicules anciens et de collection ainsi que dans le cadre d'une succession). Pour les compagnies d'assurance et les particuliers, le cabinet d'expertise procède à l'estimation du coût de la remise en état, la méthodologie et le suivi de la réparation. Le personnel comprend 8 personnes (2 dirigeants, 3 experts et 3 secrétaires) qui gèrent 7300 dossiers par an.



Fabienne Gosselin est responsable administrative, son travail consiste à gérer le secrétariat, suivre les expertises, réceptionner les ordres de mission et établir les conventions avec les compagnies d'assurance. Le personnel administratif assure le lien entre l'assuré, la compagnie d'assurance le réparateur et le démolisseur. « Il faut être psychologue, pédagogue et savoir gérer ses émotions surtout lorsque l'accident a fait des blessés » dit-elle.



Une eau de source

L'eau potable est à la source de la création de notre intercommunalité. En effet, il y a bientôt 50 ans, le District de l'Agglomération Sénonaise, devenu en 2001 la Communauté de communes du Sénonais, a vu le jour, pour répondre aux besoins en eau potable de l'agglomération. Aujourd'hui, après avoir protégé ses captages d'eau par l'acquisition de terrains, la CCS va réaliser des travaux pour continuer à produire une eau d'excellente qualité.

Un peu d'histoire

Afin d'assurer une ressource suffisante en eau à la population du territoire, quelques élus visionnaires se sont réunis, dans les années 60, pour unir leurs forces et créer le District, structure porteuse de la compétence en eau potable. Deux stations de pompage appelées Saint Bond et Saints Pères, l'une datant de 1965, l'autre de 1977, ont été installées dans la plaine Champbertrand à Sens pour capter l'eau issue de la nappe phréatique. D'autres équipements comme les réservoirs, les stations de reprise ou plus visible comme le château d'eau du haut de l'Echelotte à Paron ont été réalisés pour permettre la distribution de l'eau. Aujourd'hui, c'est plus de 2 millions de mètres cubes qui ont été produits en 2010 par les captages des Champs Captants.

Rénovation des stations de pompage

Les stations de pompage sont aujourd'hui vieillissantes. L'examen minutieux des six puits de pompage (chacune des deux stations en possède trois) a révélé un peu de corrosion dans les colonnes de captage dans lesquelles des crépines filtrent l'eau. Le remplacement de certains équipements électriques et de télégestion, les groupes de pompage, le renouvellement du système de chloration, la réhabilitation des locaux techniques et des 6 forages avec le remplacement des colonnes captantes sont prévus pour un budget avoisinant 1 200 000 €. « Nous allons repartir pour plusieurs décennies. Nous pourrons ainsi continuer de garantir une production d'eau potable de grande qualité » confie Hervé Kergosien le responsable du service Eau et Assainissement à la CCS. Dans le cadre de l'exécution de ces travaux, « nous allons demander aux entreprises de limiter les temps d'arrêts et d'anticiper certains travaux » prévient-il. Et d'expliquer les (futurs) contraintes techniques : « Nous allons déjà procéder aux travaux de rénovation de la station de pompage la plus ancienne au cours de l'hiver prochain puis pour la seconde fin 2012, ceci afin de ne pas stopper la production d'eau ».

Prix de vente de l'eau en baisse

La CCS produit de l'eau qu'elle vend aux communes raccordées au réseau de distribution d'eau.

Les communes fixent alors leur prix du m³ consommé par l'habitant en tenant compte du prix de l'eau fixé par la CCS et des dépenses communales enregistrées pour ce service d'eau potable.

Pour 2011, les élus communautaires ont voté une baisse significative du prix du m³ d'eau potable, vendu aux communes, qui passe de 0,21 € à 0,13 €.

Une production d'eau multipliée par trois

Ces travaux permettront de multiplier par trois la capacité de production d'eau potable. Trois fois plus qu'en 2010, production record. Cette année là, la Ville de Sens avait dû stopper temporairement son alimentation par le captage du site de Collemiers, à cause de traces d'atrazine (pesticide) supérieures au taux tolérable et donc solliciter davantage l'eau potable des captages de la CCS. Un volume qui, à terme, pourrait dépasser annuellement les



intercommunale !

6 millions de m³ ce qui correspond aux besoins d'une agglomération de 100 000 habitants.

Une eau potable de grande qualité

L'eau potable pompée dans la plaine Chambertrand est une des meilleures distribuée dans l'agglomération sénonaise. Analysée régulièrement, elle est très peu nitratée (moins de 20 milligrammes par litre). Elle n'a



Parc champêtre des Champs Captants

jamais fait l'objet de remarques de l'Agence régionale de santé. Afin de protéger la qualité de cette production, des périmètres de protection des captages ont été arrêtés. Le District a acquis les terrains qui constituent les zones de protection immédiate et rapprochée.

Le périmètre de protection immédiate, d'une superficie de 35 hectares, est clos et les aménagements paysagés réalisés en interne ont pour but de contribuer à la préservation de la qualité de l'eau. La peupleraie de 19 hectares (la deuxième plus importante de France) a été plantée d'un seul tenant pour protéger le sol contre l'érosion, limiter la pousse herbacée et diminuer le taux de nitrate dans le sol.

Le périmètre de protection

rapprochée a une superficie de 51 hectares. L'utilisation d'engrais et de pesticides étant interdite, la CCS s'est portée acquéreur de ces terrains pour y aménager le parc champêtre des Champs Captants. Il est constitué de zones boisées et de vergers, de prairies fleuries et de surfaces engazonnées et d'un conservatoire de vignes planté en partenariat avec l'Association du Clos Crève-Cœur, sans oublier la réintroduction depuis 2003 de plus de 1 500 escargots de Bourgogne et " Petits jaunes ".

Ce parc permet la pratique de plusieurs activités comme la marche, la course à pied ou le vélo sur un chemin circulaire de 3,7 km, la promenade et le pique-nique, le parcours sportif avec ses 12 ateliers et la pratique du golf sur un practice de 26 postes, un putting green et un bunker.

D'où provient l'eau que je bois ?

Les captages des Champs Captants alimentent en eau potable les habitants des communes de Sens, Paron et Gron. Les habitants de Maillot, Malay-le-Grand et Saint-Clément consomment, quant à eux, l'eau produite par le syndicat de Sens Nord-Est ; Courtois-sur-Yonne et Saint-Martin-du-Tertre celle du syndicat des sources des Salles et Rosoy, celle de son propre captage d'eau.



Été musical aux terrasses de café



S'appuyant sur le schéma de développement touristique et sur les conclusions des états généraux de commerce, l'équipe de l'Office de tourisme, financé par la CCS, propose de nouvelles actions aux touristes mais aussi aux habitants de l'agglomération. Après les visites du chantier de la Cathédrale, un point location-vélo, les animations valorisant les savoir-faire et les produits régionaux avec des démonstrations de recettes de cuisine et des visites d'ateliers d'artisans et les audio-guides pour visiter le patrimoine de la ville, c'est au tour de "Garçon, la note !" d'investir nos terrasses de cafés et restaurants pendant la saison estivale.

20 concerts de musiques diverses et variées seront ainsi programmés les vendredis et samedis soirs, du 8 juillet au 27 août, ainsi que le mercredi 13 juillet et le dimanche 14 août dans certains établissements situés à Sens et sur le territoire de l'intercommunalité.

Déménagement du service urbanisme



Début avril, le service Urbanisme/SIG situé antérieurement au 35, rue de la Pépinière à Sens a intégré les anciens locaux de la

trésorerie municipale, voisins de ceux de la CCS. Ce déménagement va ainsi permettre le regroupement des services au siège de la CCS situé boulevard du 14 juillet à Sens autour de la cour de la Poterne-Garnier-des-Près. Une liaison ayant été créée entre les bâtiments, l'entrée et l'adresse postale du service Urbanisme/SIG seront identiques à celle du siège de la CCS (21, bd du 14 juillet - BP 552 - 89105 Sens Cedex) avec un accès de la cour par la "Poterne" ou par la rue du Général Allix.

Raid Sénon



Les 21 et 22 mai prochains, les participants de la 6^e édition du Raid Sénon s'orienteront à pied ou en VTT, entre les chemins et routes de certaines communes de notre agglomération.

Organisée par le club alpin français de Paron, cette nouvelle édition accueillera, par équipe de 2, les compétiteurs débutants ou confirmés pour 3 formules de raid suivant leur choix (samedi, dimanche ou pour le week-end) avec des parcours en VTT, course à pied, bike and run saupoudrés d'orientation et d'épreuves surprises.

Vous pouvez vous inscrire sur le site du club www.cafparon.com ou au 06 33 31 29 67.

Descentes sur herbe au centre de loisirs de la CCS

Organisé par le club alpin français de Paron, le "Speedel' Star", du nom de cette luge à roulettes, se déroulera le samedi 21 mai de 10h à 18h sur les pentes enherbées du centre de loisirs de la CCS situé à Saint-Martin-du-Tertre. Vous pourrez, après avoir acquitté le prix de votre inscription (3 € pour les 3 premiers tours) soit vous initier à la descente en luge ou bien participer au challenge (duel à élimination directe - participation : 5€).

Le dimanche 22 mai, cette animation sera organisée sur route, rue de Saint bond à Paron.

Les bus à l'heure du train

Les bus ne regardent pas passer les trains, ils les attendent. Depuis plusieurs semaines, un dispositif radio a été mis en place entre les agents de la gare SNCF et ceux d'AS Réseau afin de pouvoir communiquer sur d'éventuels retards des trains à l'arrivée en gare de Sens. En fonction du délai de retard, le bus patiente pour attendre les voyageurs descendant du train. Parallèlement, un nouveau service a été mis en place avec la desserte du train de 20h13 en provenance de Paris.



Assurée par la ligne 1, cette nouvelle offre de transport permet un retour de la gare SNCF adapté aux habitants des quartiers les plus denses de l'agglomération. L'expérience commence à porter ses fruits, alors pensez-y !

Le premier triathlon de l'Yonne le 19 juin prochain à Gron

Après avoir organisé pendant de nombreuses années un triathlon "découverte", le club de Sens Triathlon organisera le premier triathlon de l'Yonne le 19 juin prochain à l'étang de Gron qui accueillera plus de 200 triathlètes, novices ou expérimentés, et près de 100 jeunes.

Au programme, une épreuve de natation dans l'étang, un parcours vélo composé de deux boucles traversant les communes de Gron et Collemiers, et pour terminer



l'épreuve de course à pied autour de l'étang. Ce triathlon comporte un double enjeu puisqu'il accueillera le championnat de l'Yonne toutes catégories et le championnat de Bourgogne jeune. Il est aussi ouvert aux amateurs avec la possibilité

d'effectuer les épreuves en relais par équipe de 3.

Pour vous inscrire, rendez-vous sur le site du club : www.sens-triathlon.com

Travaux au Pont-Neuf Nouvelles périodes de fermeture

Le chantier de rénovation du Pont-Neuf réalisé par la ville de Sens et financé à hauteur de 50 % par la CCS se poursuit. De nouvelles périodes de fermeture du pont à la circulation sont programmées :

● Du 16 mai au 8 juillet (travaux sur le tablier).

A la réouverture, les poids-lourds pourront réemprunter le pont.

● Du 15 août au 2 septembre (travaux d'étanchéité).

Lors de ces périodes de fermeture, vous devrez emprunter les itinéraires de déviation.



Une formation BAFA intercommunale

Suite à la proposition de l'intercommunalité, les communes et la CCS ont mutualisé leurs efforts pour organiser sur le territoire une session du Brevet d'Aptitude au Fonction d'Animateur (BAFA).

Destinée prioritairement aux animateurs de ces collectivités, cette formation délivrée par l'organisme UCPA a accueilli, début avril, 11 candidats au centre de loisirs intercommunal situé à Saint-Martin-du-Tertre.

Une mutualisation d'idées et de moyens à l'échelle intercommunale qui en appelle probablement d'autres.



La CCS sur la Foire !

La CCS a répondu avec plaisir à la traditionnelle invitation de la ville pour participer à la foire-exposition de Sens, 84^e édition du nom.

Installé sur le cours Chambonas, le stand de la CCS vous permettra d'en savoir encore plus sur le thème (développé dans ce magazine) de l'eau potable des Champs Captants et de son parc champêtre. Des surprises vous y attendent qui vous permettront de découvrir notamment les "habitants" de ces zones de protection des captages d'eau et des aménagements réalisés pour vos promenades et autres activités.

AS Réseau, le réseau de transports urbains de la CCS sera bien évidemment présent sur le stand afin de répondre à toutes vos questions et autres suggestions concernant votre mobilité.

Sa "roue magique" vous permettra de gagner, chaque jour, un repas pour 2 au restaurant étoilé "La Madeleine" à Sens, des titres de transports, des chèques cadeaux en partenariat avec les *Enseignes du sénonais*, des slaps fluorescents et autres surprises.



POUR VENIR, PENSEZ AUX BUS !



Chaque année, vous êtes très nombreux à venir faire votre "tour" de foire. Pour ne pas connaître de problèmes de stationnement ou de circulation, pensez à prendre les bus d'AS Réseau.

Le réseau de transports urbains de la CCS dessert toutes les communes de l'intercommunalité du lundi au samedi.

Et le 1^{er} mai, **c'est gratuit** avec les navettes, toutes les 15 mn au départ des parkings relais situés avenue Pompidou, à la gare SNCF (rue Emile Zola), aux Lycées (route de Saligny et avenue de Sénigallia à Sens).

NOS COMMUNES



CARTE D'IDENTITÉ

Habitants : 1 318

Superficie de la commune : 11,8 km²

Plan Local d'Urbanisme approuvé le 05/10/2007, modifié et révisé le 10/12/2009

Mairie : 1, place de l'Eglise

89100 Gron

Tél. 03 86 65 48 43

Fax. 03 86 64 90 80

Email : mairie.gron@wanadoo.fr

www.gron-en-bourgogne.fr

Maire et vice-président de la CCS :

Gilles Millès

Conseillers CCS : René Viratelle, 1^{er}

adjoint et Philippe Lagogué, 4^e Adjoint

Gron allie dynamisme économique, commercial et associatif

Gron dispose d'une situation privilégiée : sa zone industrielle, dénommée "de Salcy", est connectée à plusieurs modes de transports (routier, fluvial et ferré). La zone portuaire, inaugurée en janvier 2010, permet d'acheminer du fret par containers. « Je suis heureux de constater que l'argent public investi dans ce projet dynamise l'ensemble de la zone. Pysmian envisage de se développer, le groupe SITA, attiré par la voie d'eau, achète deux hectares pour créer une plateforme de tri. Le déficit prévu en 2010, pour la première année d'exploitation du port n'est pas au rendez-vous ! » se félicite Gilles Millès, le Maire de Gron.

Parallèlement au secteur économique, la commune dispose d'un pôle commercial : boucherie, boulangerie, pharmacie, tabac-presse, salon de coiffure, cabinets médicaux, bureaux ADMR. Tous sont réunis pour former un cœur de village qui rend la commune vivante.

Le dynamisme associatif est au diapason de l'essor économique et commercial. Les Gronois ont le choix : 26 associations festives, ludiques, sportives et culturelles qui proposent une multitude d'activités et d'animations.

De plus, la municipalité achève "la maison des ados" et projette sur les parcelles de la Fosse aux Loups, la réalisation d'un parc paysagé équipé d'un parcours sportif.

Mais, la grande originalité de la commune est d'être jumelée, depuis janvier 2007, avec Gory, une localité de 12 000 habitants, à l'ouest du Mali. En quatre ans d'échanges réguliers, une maternité a vu le jour dans ce petit coin d'Afrique et les jardins maraîchers ont été entourés de grillage. La genèse de ce jumelage avec Gory ? « Un jour, Gorogo Doucouré, habitant de Gron et ex-entraîneur des footballeurs, est parti en vacances dans son village natal. Il est revenu avec une lettre du Maire de Gory nous proposant un éventuel jumelage... » se remémore le premier édile.

UN CONTAINER SUR L'EAU POUR LE MALI



Le 31 mars dernier, la municipalité a envoyé pour la troisième fois un container chargé de tables et de chaises destinées aux écoliers de Gory. « Nous avons récupéré ce matériel (700 places au total) auprès de deux collègues du

Sénonais, du lycée de Sens et de plusieurs communes qui nous ont spontanément proposé ces anciens équipements de classe. » Des cartons de vêtements et du matériel (lits) pour la maternité complétaient cet envoi qui a coûté environ 6 000 euros à la collectivité « Ce container est parti du port de Gron via Le Havre, Dakar au Sénégal et Kayes au Mali avant d'arriver à Gory. C'est très symbolique pour nous d'utiliser le port dans le cadre de notre jumelage. Nous avons le sentiment qu'un fil d'eau nous relie à notre ville jumelle... » se félicite Gilles Millès.



L'ASSEMBLÉE COMMUNAUTAIRE

Président

Gilles Pirman
Maire de Saint-Clément

Vice-présidents

Bernard Chatoux

Maire de Paron
Chargé des travaux

Joseph Agache

Maire de Saint-Martin-du-Tertre

Chargé des équipements culturels et de loisirs

Dominique Lapôte

Maire-adjointe de Sens
Chargée de la politique de la vie locale

Gilles Millès

Maire de Gron
Chargé de l'action économique

Guy Crost

Maire de Malay-le-Grand
Chargé des transports et des déplacements urbains

Maryse Dol

Maire de Maillot
Chargée des finances

Dominique Chappuit

Maire de Rosoy
Chargée de l'information et des actions participatives

Daniel Paris

Maire de Sens
Chargé de l'urbanisme, de l'habitat et du cadre de vie

Gerard Savourat

Maire de Courtois-sur-Yonne
Chargé de l'environnement et du développement durable

Conseillers

communautaires

Mimoun Belkhira

Conseiller communautaire de Sens

Christophe Ben-Ali

Conseiller communautaire de Sens

Gérard Bolle

Conseiller communautaire de Saint-Clément

Michel Boucheron

Conseiller communautaire de Paron

Philippe Caraveo

Conseiller communautaire de Saint-Clément

Anne Cariller

Conseillère communautaire de Paron

Philippe Caraveo

Conseiller communautaire de Saint-Clément

Anne Cariller

Conseillère communautaire de Paron

Marie-Paule Chappuit

Conseillère communautaire de Sens

Jean Deluzet

Conseiller communautaire de Malay-le-Grand

Barbara Dobek

Conseillère communautaire de Saint-Martin-du-Tertre

Simone Duranton

Conseillère communautaire de Paron

Nicole Estevez

Conseillère communautaire de Malay-le-Grand

Michel Fourré

Conseiller communautaire de Sens

Yann Housset

Conseiller communautaire de Sens

Yves Huard

Conseiller communautaire de Courtois-sur-Yonne

Christian Jacques

Conseiller communautaire de Paron

Luc-Henri Jolly

Conseiller communautaire de Rosoy

Michel Jouan

Conseiller communautaire de Saint-Clément

Philippe Lagogue

Conseiller communautaire de Gron

Brigitte Lancelot

Conseillère communautaire de Sens

Marie-Noëlle Lehodey

Conseillère communautaire de Sens

Alexandra Lenain

Conseillère communautaire de Sens

Jean-Pierre Moenne-Loccoz

Conseiller communautaire de Sens

Philippe Ory

Conseiller communautaire de Sens

Joël Perez

Conseiller communautaire de Maillot

Bernard Pernuit

Conseiller communautaire de Sens

Bruno Pertin

Conseiller communautaire de Saint-Clément

Didier Poirot

Conseiller communautaire de Saint-Martin-du-Tertre

Gilles Sabattier

Conseiller communautaire de Maillot

Jean-Claude Vergnolles

Conseiller communautaire de Paron

Hélène Very

Conseillère communautaire de Sens

René Viratelle

Conseiller communautaire de Gron

René Vitte

Conseiller communautaire de Rosoy

Philippe Wagner

Conseiller communautaire de Sens

Francine Weecksteen

Conseillère communautaire de Sens



Osons l'avenir

Implantez-vous en ZFU



Plus que 8 mois
pour profiter des
avantages fiscaux de la
Zone Franche Urbaine
03 86 65 89 00

Voir page 9 de ce magazine

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SÉNONAIS

Etablissement public de coopération intercommunale regroupant 9 communes : Courtois-sur-Yonne, Gron, Maillot, Malay-le-Grand, Paron, Rosoy, Saint-Clément, Saint-Martin-du-Tertre et Sens. Elle rassemble 41 792 habitants et emploie 92 agents.

Les domaines de compétence de la CCS :

L'aménagement de l'espace : l'éclairage public, l'eau, l'assainissement, les transports urbains, l'urbanisme et le système d'information géographique.

Le cadre de vie : réalisations d'équipements culturels, sportifs et de loisirs.

Le développement économique : réalisations de zones industrielles, commerciales, tertiaires et artisanales.

L'environnement : collecte et traitement des déchets, protection des espaces naturels, lutte contre la pollution de l'air.

CCS

21, bld du 14 juillet

89100 Sens

03 86 65 89 00

contact@cc-senonais.fr

www.cc-senonais.fr



Communauté
de communes
du Sénonais